

REUNION DU 20/06/2014

COMPTE RENDU

Le vingt juin deux mille quatorze à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard BAUDRY, maire.

Date de la convocation : 13/06/2014.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents: 11 ;Votants : 13

Conseillers :MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, , Michel BOURDAIS, Marielle VIRLOUP, Arnaud COLLIN, Roseline CAUGANT, Nathalie AUSSANT, Nadège LESSIRARD, Laurent MAUFRAS, Patricia CARET , Yannick DANIEL -----

Conseiller(s) absents :MM. Bernadette Augereau qui a donné procuration à Marielle Virloup ; Brigitte Nicolas qui a donné procuration à Gérard Baudry ; Patrice Gingat qui a donné procuration à Yves Ruellan et Daniel BOUILLIS excusé -----

Secrétaire :Mme Nathalie AUSSANT

Ordre du jour : - Désignation des délégués à l'élection sénatoriale ; Désignation du délégué à la Commission Intercommunale des Impôts Directs ; Désignation du référent « sécurité routière » et du « correspondant défense » ; Désignation de 2 délégués du conseil à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération ; Droit de Prémption Urbain ; - Budget ; Décision modificative ; - Mise en place des activités périscolaires à la rentrée de septembre 2014 ;- Scolarisation d'enfants domiciliés hors commune ;- divers

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 23/04/2014 et signent le registre des délibérations.

N° 40-2014 :ELECTION DES DELEGUES A L'ELECTION SENATORIALE :

Le maire rappelle l'arrêté préfectoral du 5 juin 2014 convoquant les conseils municipaux du département le 20 juin à l'effet d'élire leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014.

A Saint Benoit-des-ondes le nombre de délégués à élire est de six dont 3 titulaires et 3 suppléants. Dans les communes de 1000 habitants et plus, il s'agit d'un scrutin de listes paritaires .Les délégués sont élus dans l'ordre de présentation sur la liste .

Le maire fait savoir qu'une seule candidature a été enregistrée avant l'ouverture de ce scrutin , à savoir : liste « avançons et travaillons ensemble » comportant six candidats .

Le bureau électoral est constitué de : Gérard Baudry, Président, maire ; Yves Ruellan et Bernadette Augereau , Yannick Daniel et Patricia Carret-Gaonac'h, assesseurs , conseillers municipaux respectivement les deux plus âgés et les deux plus jeunes.

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal, a déposé lui-même dans la corbeille son bulletin de vote sous enveloppe .

Le bureau a ensuite procédé au dépouillement :

Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers votants :	14
Nombre de bulletins nuls ou enveloppes vides :	1
Nombre de suffrages exprimés :	13

Ont obtenu : liste « Avançons et travaillons ensemble » : 13 voix

Sont déclarés élus en qualité de délégués titulaires :Mr Gérard BAUDRY, Mme Bernadette AUGEREAU , Mr Yves RUELLAN -----

Sont déclarés élus en qualité de délégués suppléants : Mme Brigitte NICOLAS, Mr Daniel BOUILLIS, Mme Marielle VIRLOUP -----

N° 41-2014 :DESIGNATION DU DELEGUE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Le maire donne lecture du courrier de la communauté d'agglomération invitant les conseils municipaux à désigner un contribuable à inscrire sur la liste des commissaires qui seront choisis par le directeur départemental des finances publiques .

Après délibération , le conseil municipal, à l'unanimité des membres, propose d'inscrire sur la liste des commissaires : Mme Brigitte NICOLAS .

N° 42-2014 :DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE :

Le service de prévention et de gestion des risques routiers de l'Etat sensibilise les communes sur la lutte contre l'insécurité routière. Les communes sont en effet directement concernées par la politique de sécurité routière à travers la gestion des routes, l'éducation, l'urbanisme et l'action en tant qu'employeurs. L' élu référent aura pour mission de soutenir cette politique de sécurité routière en soutenant les actions de préventions et de sensibilisation menées par l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité absolue des membres , désigne Mr Michel BOURDAIS, en qualité d' élu référent sécurité routière.

N° 43-2014 :DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE :

La délégation militaire départementale invite les communes à désigner leur correspondant défense .Ces correspondants sont les contacts privilégiés entre les citoyens et le monde de la défense. Ils sont là pour faire vivre le lien armée-nation en favorisant la diffusion d'informations relatives au recensement, aux cérémonies de commémoration, aux métiers de l'armée, au recrutement des jeunes.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres, désigne Mr Daniel BOUILLIS en qualité de correspondant défense.

N° 44-2014 :DESIGNATION DE DEUX DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES :

Le maire fait part du courrier de la communauté d'agglomération invitant les communes membres à procéder à l'élection de leurs représentants à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'EPCI à l'occasion de transfert de compétences ou de nouvelles adhésions. Cette commission est composée de deux membres par commune, désignés par chaque conseil municipal.

Conformément à la réglementation en vigueur sont élus :Mme Nathalie AUSSANT ET Mr Arnaud COLLIN , membres de la CLECT .

N° 45-2014 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le maire informe le conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie . Après délibération le conseil municipal décide d'abandonner son droit de préemption sur la vente de la propriété suivante :

- section A n°s 806-809 au 16 rue de l'île verte vendue par l'Association des Œuvres du diocèse de Rennes ;

Par ailleurs le maire informe le conseil municipal de son arrêté en date du 23/05/2014 pris en application de la délégation du 28/03/2014 et par lequel il a levé le droit de préemption communal sur la vente de la propriété suivante :

- section B n°s 286-290 & 291 au 5 impasse du canal vendue par Les consorts Lepeltier ;

N° 46-2014 : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE n° 1/2014 :

Le receveur municipal propose une modification budgétaire afin de comptabiliser les amortissements de diverses subventions et immobilisations .

Après délibération le conseil municipal vote les crédits suivants :

Recettes :	article 28041582 (040)	amortissement subv° groupement	32 044.05€
	article 281532 (040)	intégration immobilisations c° réseaux	10 147.14€
Dépenses :	article 6811 (042)	dotation aux amortissements	42 191.19€

N° 47-2014 : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE n° 2/2014 :

Le maire expose la nécessité de remplacer le filet pare-ballons à l'arrière du but de football côté Est . Le coût de la fourniture est estimé à 1 900€ . La pose sera réalisée par le service technique communal . Le conseil municipal vote le virement des crédits suivants :

Dépenses :	article 2315 - 23	filet pare-ballons terrain football	1 900.00€
	article 020	dépenses imprévues	- 1 500.00€
	article 238 - 38	aménagement rue des verdières	- 400.00€

N° 48-2014 : NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Le maire commente les résultats de l'enquête lancée près des parents d'élèves le 23 mai 2014. Le nombre prévisible d'élèves à la rentrée de septembre est de 84 (contre 89 en septembre 2013) . 79 questionnaires ont été complétés soit 92% de réponses. Sur les questions relatives aux TAP 54 enfants en moyenne y sont inscrits dont environ 20 élèves de classes maternelles. Concernant l'inscription à l'étude pour les CE-CM 36 enfants y sont inscrits. Le mercredi 6 enfants auront besoin régulièrement d'un transport au centre-aéré . Parmi les activités proposées le choix de l'éveil aux pratiques sportives est prépondérant juste avant l'aide aux leçons et la découverte du milieu et de la biodiversité.

La commune mettra en place des activités périscolaires les lundi, mardi et jeudi et un service de transport gratuit aux centre-aéré le mercredi midi. Le maire communique la liste des activités qui seront soumises à l'avis de la commission municipale chargée des nouveaux rythmes scolaires, à savoir :

- intervention de l'Amicale Laïque de Cancale pour une heure d'éveil aux activités sportives (raquettes, ballons, rollers) ;
- activités d'expression corporelle avec Claire BAUDIN, infirmière-formatrice danse thérapeute ;
- atelier d'arts plastiques avec Constance ROBINE, professeur en arts plastiques (dessins, peintures, modelage) ;
- atelier de lecture & découverte du livre avec Marina BILLON, bibliothécaire ;

- séance d'initiation au football (motricité, relation avec le ballon) avec Laurent LESGENT, éducateur sportif ;

- étude surveillée , aide aux leçons avec les enseignantes, professeurs des écoles .

Le maire précise que d'autres activités pourront venir compléter la liste ci-dessus. Les activités seront organisées par période inter vacances .

Après délibération, le conseil municipal,

- émet un accord de principe à la mise en place de ces activités,
- donne pouvoir au maire pour la signature des conventions et contrats à venir (intervenants auto-entrepreneurs, service de taxi , ...)
- crée les emplois nécessaires à l'engagement des intervenants contractuels (éducateur sportif, animateur, ...)
- donne tous pouvoirs au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires.

DIVERS :

- **Scolarisation enfants hors commune** : Le maire informe le conseil de la demande de scolarisation des trois enfants de la famille L'INTANF domiciliés 13 le pont benoit à St Méloir. Le conseil municipal donne son accord à cette scolarisation.

- Dégât des eaux salle de réunion mairie : Une déclaration a été faite le 13 mars 2014 près de l'assurance dommage-ouvrage .L'expertise a eu lieu le 21 mai 2014 en présence de l'entreprise Papail .Un infiltration d'eau au niveau de la porte a été décelée . L'assurance prend en charge les réparations et propose une indemnité de 1 400€ HT .Le conseil municipal accepte cette indemnisation .

- Affaire Debard : Suite à l'audience du 3 juin devant la cour d'appel de Rennes, l'avocat général a requis la condamnation de Mr Debard à une peine de 15 jours d'emprisonnement avec sursis ou un TIG de 40 heures. L'arrêt sera rendu le 2 juillet.

- Contrat de maintenance défibrillateur : Le maire informe le conseil municipal de son arrêté du 23/05/2014 acceptant l'offre de la sté Gamma form de Lécousse pour la vérification annuelle du défibrillateur de la mairie pour le prix de 75ht par an .

- Dotation Solidarité Communautaire : le maire informe qu'à titre exceptionnel la dotation de solidarité communautaire sera majorée de 10 000€ en 2014 (soit un montant annuel total versé à la commune de St Benoît de 31 679€ pour cette dotation de solidarité communautaire) .

- Communauté d'Agglomération :Sur proposition de la communauté les adjoints au maire sont devenus membres de certaines commissions, à savoir : Déplacements-mobilité-transport et accessibilité : Yves Ruellan ; Environnement et développement durable : Daniel Bouillis ; Cadre de vie, habitat et politique de la ville : Bernadette Augereau ; Enseignement supérieur recherche : Brigitte Nicolas .